



Règlement d'intervention BAFA – BAFD

(Brevet d'aptitude à la Fonction d'Animateur - Brevet d'aptitude à la Fonction de Directeur)

Aide destinée aux habitants du territoire

La demande d'aide doit impérativement être formulée avant le démarrage de la formation (tout stage engagé ou terminé ne fera l'objet d'aucune prise en charge*)

** A titre dérogatoire, les candidats qui ont engagé leur stage théorique avant le vote du règlement pourront bénéficier de l'aide complémentaire pour le stage de perfectionnement*

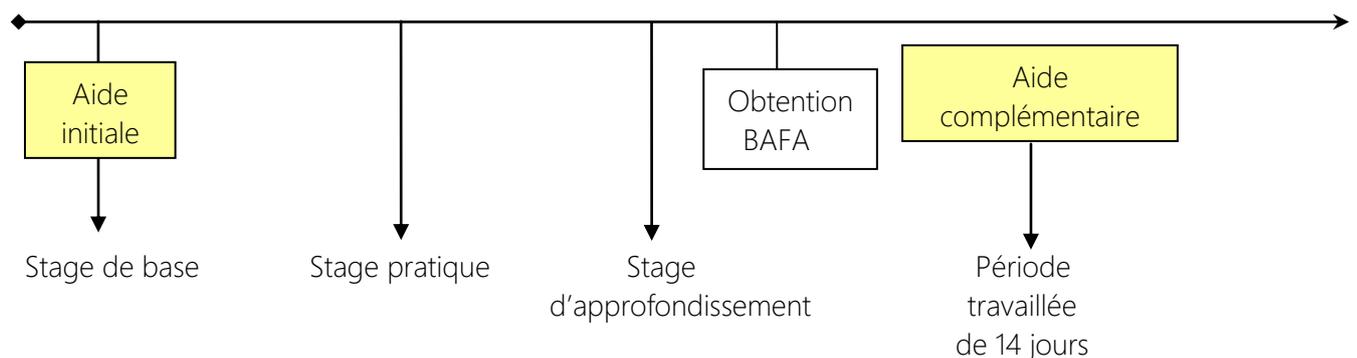
Condition d'obtention d'une aide

- Engager l'ensemble de la formation BAFA ou BAFD
- Etre résidant d'une des 76 Communes de la Communauté Mirecourt Dompaire
- Effectuer son stage pratique d'une durée minimum de 14 jours dans un des Centres de Loisirs de la Communauté de Communes. (Exclusion des accueils périscolaires permanents)
- Pour l'obtention de l'aide complémentaire :
 - Effectuer une période de travail de 14 jours dans un des centres de loisirs de la communauté de communes dans les deux années qui suivent l'obtention du diplôme
 - Avoir obtenu l'aide initiale
 - Ne pas avoir bénéficié des aides Jeunesse et Sports et CAF liées à des conditions de ressources

Quel est le montant des aides ?

Une **aide initiale** de **200 €** versée directement à l'organisme de formation pour la réalisation du stage théorique **BAFA** et de **300 €** pour le **BAFD**.

Une **aide complémentaire** de **150 €** versée au demandeur à l'issue d'une période de 14 jours travaillée en qualité d'animateur diplômé BAFA ou de directeur effectuant son deuxième stage pratique BAFD dans un des centres de la communauté de communes.



Remboursement des aides

- Un candidat qui n'a pas effectué son stage pratique sur la communauté de communes et où qui n'a pas achevé son cursus de formation devra rembourser l'aide initiale. Dans ce cas il n'est pas éligible pour bénéficier de l'aide complémentaire.
- Un candidat qui n'a pas fourni les pièces justificatives à l'issu des stages :
 - Certificats de l'organisme ou des organismes de formation attestant du suivi du stage d'approfondissement
 - Attestation d'exercice d'une période minimum de 14 jours effectifs dans un des centres de loisirs de la Communauté de Communes à l'issue du stage pratique et à l'issue de la deuxième période de travail.

Documents à fournir pour obtenir l'aide initiale :

- Demande d'aide financière
- Questionnaire de motivation
- Nom de l'organisme de formation, les dates et lieux de formation
- Devis établi pour le stage de base
- N° allocataire CAF ou MSA

Documents à fournir pour obtenir l'aide complémentaire

- Facture acquittée du stage de base et la copie des attestations de suivi de stage (base et pratique)
- Attestation employeur d'une durée égale ou supérieure à 14 jours travaillés
- Attestation de non éligibilité de la CAF ou de la MSA pour l'obtention des aides liées à conditions de ressources (Attestation sur l'honneur)

Autres aides possibles :

	<i>Montant</i>	<i>Conditions</i>	<i>Renseignements</i>
Conseil Départemental		Etre titulaire de la carte ZAP88	03 29 29 89 59 ou 03 29 29 89 59 www.vosges.fr
CAF		Etre Ressortissant de la CAF	0 810 25 88 10
		Autres aides sous conditions de ressources	www.caf.fr

Liste (non exhaustive) des Organismes de formation BAFA/BAFD proche du territoire :

- Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges 205 Rue Louis Buffet 88500 MIRECOURT Tél : 03 29 37 41 42 foyers.ruraux88@wanadoo.fr www.foyers-ruraux-vosges.org	- Ligue de l'Enseignement des Vosges / Fédération des Œuvres Laïques 15, rue Général de Reffye 88000 EPINAL Tél. : 03.29.69.64.64 contact@fol-88.com
- Les francas 7 Quartier de la Magdeleine, 88000 Épinal Tél : 03 29 82 48 08 www.francaslca.net	- Familles Rurales Fédération Départementale Des Vosges 141 Rue de Lorraine, 88350, Liffol le Grand Tél : 03 29 06 71 90

Les bourses Bafa et Bafd

Les bourses pour le Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (Bafa) ou le Brevet d'aptitude à la fonction de directeur (Bafd)

Nature

Il s'agit d'une aide financière forfaitaire non remboursable destinée à aider les jeunes à devenir animateur ou directeur d'accueil de loisirs.

Le montant de la bourse est fixé par le conseil d'administration à 300 €.

Bénéficiaires

En plus des conditions générales, les bénéficiaires doivent :



- avoir plus de **16 ans** au premier jour de la session de formation générale Bafa.
- Poursuivre une formation d'animateur ou de directeur de centre de loisirs et de vacances.

Qu'est-ce que le Bafa ?

C'est le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs.

Ce diplôme non professionnel est nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents en accueil périscolaire ou en centre de vacances et de loisirs.

Qu'est-ce que le Bafd ?

C'est le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'accueil collectif de mineurs.

Ce diplôme est nécessaire pour diriger des centres de loisirs en accueil périscolaire ou extrascolaire.

Démarches / Formalités

Pour bénéficier de l'aide Caf, il faut déposer à la Caf la demande de bourse Bafa, **dans un délai maximum de trois mois suivant le début de la formation**. L'organisme dispensateur du stage doit être agréé par les services du SDJES.

La bourse est versée (*au demandeur ou à sa famille*), en une seule fraction, à l'issue du stage théorique, sur présentation d'une attestation de présence ou à l'issue du stage de renouvellement Bafd.

À savoir

Il existe une autre bourse Bafa (Bafa Cnaf) versée sans condition de ressources par la Caf pour la troisième étape d'obtention du diplôme session d'approfondissement ou de qualification BAFA 3.

Le montant de l'aide est revalorisé chaque année selon la réglementation Cnaf :

- 91,47 € (cas général),
- 106,71 €, si la session de formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant.

Attention : cette aide n'existe pas pour le BAFA.

Pour plus d'informations, consulter les pages locales de la Caf des Vosges sur le www.caf.fr

Retrouvez l'ensemble des informations
sur le www.caf.fr - Ma Caf



STAGE BAFA - BAFD
Demande d'aide financière

Je soussigné(e) (stagiaire),

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Sollicite une subvention au titre du :

BAFA

Stage théorique : **Date et Lieu de formation**.....

Stage de perfectionnement : **Date et Lieu de formation**.....

Organisme de formation : **Nom**.....

BAFD

Stage théorique: **Date et Lieu de formation**.....

Stage de perfectionnement: **Date et Lieu de formation**.....

Organisme de formation : **Nom**.....

Et m'engage :

- à effectuer un entretien de motivation auprès de la Communauté de Communes Mirecourt Dompain, Dompain, Dompain,
- à effectuer le stage pratique et une période de 14 jours ouvrés dans un centre de loisirs faisant partie de la Communauté de Communes Mirecourt Dompain, Dompain, Dompain,
- à finaliser l'ensemble de la formation et fournir les attestations de stage théorique, de perfectionnement et de stage pratique.
- à rembourser la Communauté de Communes Mirecourt Dompain si je n'ai pas respecté les engagements mentionnés dans le règlement d'intervention joint.

Date et signature,

NOM, Prénom et signature du stagiaire (pour les candidats majeurs)

NOM, Prénom et Signature du représentant légal (pour les candidats mineurs)

Liste des Organismes d'accueils de loisirs sans hébergement

Commune	Période d'ouverture	Contact
DOMPAIRE	2 S en février 2 S en Avril 6 S en été 2S en automne	Mairie de Dompaire 32 Rue Charles Gérôme 88270 DOMPAIRE Directrice : Mme Marina Gontansierra 06 33 43 15 07
HENNECOURT	1 S en Avril 3 S en été	Association des Castors 88270 HENNECOURT Directrice Mme Nadia Bourbia 06 99 05 32 89
HAROL	3 S en été	FDFR des Vosges Foyer Rural 42 rue Gare Longeroye 88270 HAROL Contact : Mme Virginie Goutte 03 29 66 86 19 ou 03 29 37 86 93
MADEGNEY	3 S en été	Syndicat Scolaire La petite Sibérie sis.petite.siberie@laposte.net 2, Route de Charmes 88450 MADEGNEY 03 29 67 96 34
MAZIROT	3 S en été	FDFR des Vosges Carine Florentin 03 29 37 86 92
OELLEVILLE	3 S mi-juillet/début août	Familles Rurales 125 rue de Rouvres OËLLEVILLE Présidente : Mme Xémard
OELLEVILLE	1 S en février 1 S en avril 1 S en octobre	FDFR des Vosges Centre Social L'Arboré-Sens L éa Perricard : 03.29.37.30.62
MIRECOURT	1 S en hiver 1 S au printemps 4 S en été 1 S en automne	FDFR des Vosges « Les Jeunes Pousses » (3-12 ans) Contact : Frédérique Loudin 06 89 27 96 68
Sport vacances	1 S en hiver 1 S au printemps 3 S en été 1 S en automne	Rachid BENYAROU Ville de Mirecourt 03 29 37 05 22
POUSSAY MAZIROT AMBACOURT	1 S en hiver 1 S au printemps 3 S en été 1 S en automne	FDFR des Vosges Centre Social L'Arboré-Sens Carine Florentin 03 29 37 86 92
POUSSAY MIRECOURT	3 s en été	Chantier jeunes (12-17 ans) / Le repère (12-17ans) Julia Thouvenot-Gérard : 03 29 37 41 42
EVAUX ET MENIL	1 S en février 1 S en avril 1 S en octobre	Foyer Rural « les petits lutins »
SAVIGNY	1 S en hiver 1 S au printemps 4 S en juillet 1 S en automne	SIVS Ecole Terre de Légendes Route de Gircourt 88130 Savigny Sandra Muller 03 29 38 05 52 - 06 37 38 67 03